



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

PROGRAMME DE TRAVAUX DU HAMEAU DE ST GERMAIN

« AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA PLACETTE DU CIMETIERE ET MISE EN CONFORMITE DE L'ACCESSIBILITE PMR,
CREATION D'UNE VOIE PARTAGEE ENTRE LE BOURG ET LE HAMEAU DE ST GERMAIN,
REFECTION DE LA VOIRIE DU CHEMIN SAINT GERMAIN »

Pouvoir adjudicateur

Commune de St Martin des Entrées
12 rue William Kennedy Ferguson
14400 ST MARTIN DES ENTREES

Tél : 02.31.92.84.84

Mail : mairie@saintmartindesentrees.fr

Remise des offres

Les offres devront être remises au plus tard le lundi 17 mai 2021 à 14h00
Sous forme dématérialisée à <https://www.uamc14.org/stmartindesentrees>

Visite obligatoire sur site :

Judi 29 avril 2021 à 10h
Voir annexe du présent RC
« ATTESTATION DE VISTE »

Article 1 : Identification de l'acheteur public

Commune de St Martin des Entrées
12 rue William Kennedy Ferguson
14400 ST MARTIN DES ENTREES

Siret : 211406301 00013

Article 2 : Objet de la consultation

2.1 Objet : Programme de travaux du Hameau de ST GERMAIN

- Aménagement Paysager la placette du cimetière et mise en conformité de l'accessibilité PMR,
- Création d'une Voie Partagée entre le BOURG et le hameau de ST GERMAIN,
- Réfection de la voirie du Chemin Saint Germain »

2.2 Procédure

La consultation est passée par Procédure adaptée en application de l'article L.2123-1 du code de la commande publique. Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique. Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

2.3 Décomposition de la consultation

Lot unique : VRD

2.4 Conditions de participation des concurrents

Prestataire unique

Article 3 : Conditions de la consultation

3.1 : Délai d'exécution

Les travaux auront un début d'exécution le lundi 28 juin 2021 et devront être réalisés pour le vendredi 17 septembre 2021 avec une neutralisation des travaux pendant la période de la moisson du 15 juillet 2021 au 20 août 2021.

3.2 : variantes

Pas de variantes

3.3. : délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.4 : Mode de règlement

Le paiement sera effectué par mandat administratif.

3.5 / Unité monétaire : euro

Article 4 : Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous.

- | | | |
|--|---|-----------|
| - Prix | → | 50 points |
| - Mémoire technique (16 pages maximum soit 8 feuilles maximum) | → | 20 points |
| • Présentation entreprise et moyens | → | 10 points |
| • Information matériaux utilisés et demandés | → | 10 points |
| - Optimisation du planning calendaire détaillé conformément aux phases définies dans le DPGF | → | 30 points |

Article 5 : Consultation et retrait des documents

Les documents sont téléchargeables sur le profil acheteur de la collectivité

<https://www.uamc14.org/stmartindesentrees>

Date limite de réception des offres : lundi 17 mai 2021 à 14h



ANNEXE AU R.C.

**ATTESTATION DE VISITE
du jeudi 29 avril 2021**

Objet : Travaux d'aménagement du Hameau de ST GERMAIN
Maître d'Ouvrage : Commune de SAINT MARTIN DES ENTREES
Lieu d'exécution : Saint Martin des Entrées, Hameau de ST GERMAIN

A compléter par l'entreprise :

Je soussigné certifie avoir visité les lieux concernés par les travaux du lot unique : **VRD** en vue de répondre à la consultation susvisée en objet. En conséquence de quoi je ne pourrai prétendre à aucune plus-value liée aux quantités à exécuter ou à la difficulté des travaux (dans la limite des pièces contractuelles).

Fait à

Le :

Signature et cachet :

Visa et cachet du représentant de la commune de Saint Martin des Entrées (Maître d'Ouvrage) :

Représentant, le Maire : M Henry LEMAITRE

Fait à

Le :

Signature et cachet :